

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2012**

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, GUIGON Delphine BARDOUX Gérard, CADET Philippe, DUBOIS Philippe, MELOT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES**: MM. MICHE Patrick, COLOMER. Patrick, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, PEYFORT Jean-Christophe.

PEYFORT Jean-Christophe donne pouvoir à DUBOIS Philippe – MICHE Patrick donne pouvoir à PATTINGRE Alain

M. BARDOUX Gérard est nommé secrétaire de séance.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal du retrait du point n° 2 inscrit à l'ordre du jour :

- Cession de terrain – « Les Fontaines de Chavannes »

#### **-1- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Il est proposé de supprimer le poste d'agent des services techniques et de créer un poste d'adjoint d'animation ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer le poste d'Adjoint d'animation 1ère classe à compter du 1er octobre 2012 pour 26 Heures/semaine ; charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **2- 1 ECLA : Dénomination de la Communauté d'Agglomération**

Dans le cadre du passage de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire, par délibération du 12 mars 2012, a décidé de dénommer la Communauté d'Agglomération : ECLA : Espace Communautaire Lons Agglomération. Cette dénomination étant partie intégrante des statuts, il convient que les Conseils Municipaux des Communes membres se prononcent à leur tour sur cette nouvelle dénomination, selon la règle de la double majorité qualifiée. Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, se prononce favorablement sur la délibération du Conseil Communautaire du 12 mars 2012 dénommant la Communauté d'agglomération: « Espace Communautaire Lons Agglomération » (ECLA)

#### **2-2 ECLA : Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Lons le Saunier aux communes de Mirebel et Verges**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 2012 206-0003 fixant le projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du bassin de Lons le Saunier qui comprend

- la communauté d'agglomération du Bassin de Lons le Saunier (qui regroupe 23 communes)
- la commune de Mirebel
- la commune de Verges

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Lons le Saunier aux communes de Mirebel et Verges.

#### **3-1 ONF : affouage 2012-2013**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2011 qui fixe les modalités de délivrance aux affouagistes pour 2012-2013 sur la parcelle n° 13 située au lieu-dit «Château Gaillard ».

Messieurs GANDELIN Loïc, CANOZ Michel et CANOZ Jean-Claude ont été désignés comme garants de la bonne exploitation des bois.

La délivrance des lots se fera par tirage au sort en Mairie.

### **3-2 ONF : ajournement affouage 2013-2014**

Monsieur le Maire, sur recommandation de l'ONF, propose d'ajourner l'affouage 2013-2014 en raison du manque de bois. Accord à l'unanimité.

### **4- SIDEC : adhésion au service mutualisé IDG du SIDEC**

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'informatique de gestion (IDG) avec le logiciel WMAGNUS et approuve les conditions financières.

### **5-DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AC N° 6**

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble AC N° 6 : 742, Avenue de Chalon. Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble mentionné ci-dessus

### **6- CHEMIN DU MONTARLIER : signature de la convention**

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier tant dans le cadre du PPIDD que dans l'affaire juridique avec M. TOUVET. Après examen de toutes les pièces, il convient d'établir une convention de mise à disposition avec la SCI du Mortharlier dans l'attente de l'officialisation des procédures administratives afin de permettre la libre circulation sur le chemin rural «le Montarlier». Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. \_\_\_\_\_

### **7- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur différents problèmes évoqués lors des précédents conseils municipaux :

- Pont du Gay la Biche : les travaux sont terminés et le pont est ouvert à la circulation des piétons/cyclistes/cavaliers (arrêté municipal n° 09/2012 du 4 septembre 2012)
- Déplacement sur la voie verte : En raison des travaux de terrassements sur le tracé du contournement ouest, le déplacement des piétons/cycliste/rollers est interdit sur une partie de la voie verte pour une durée de 6 mois du lundi matin à 7H30 au vendredi à 12H pendant les périodes de chantier.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Chilly le Vignoble concernant un problème d'ambrosie sur des terrains mitoyens aux deux communes.
- Affaire HUGUENIN : un rendez-vous est pris avec l'avocat conseil de la commune
- Sécurité à Chavannes : le passage protégé de Chavannes sur la RD 678 sera réalisé dans les meilleurs délais.
- Vitesse excessive Rue de la Fontaine : un essai de chicanes mobiles sera réalisé dès que possible.
- Rue Emmanuel Vauchez : les travaux sont en cours d'achèvement.
- SIGNALÉTIQUE : le CTRD (ex DDE) est chargé de la mise en place des panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T sur la RD 159 Route de Bletterans.
- Bulletin municipal : le prochain bulletin ainsi qu'un bulletin spécial PLU paraîtront courant novembre.
- Opération Brioches : comme chaque année l'APEI organise l'opération brioches qui se déroulera sur le territoire de la commune du mercredi 10 au samedi 13 octobre.

**Le secrétaire de séance,**  
***Gérard BARDOUX***

**Le Maire,**  
***Alain PATTINGRE***